

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (A.M.I.P.H.)

**20 rue Ernest Bradfer
55000 BAR LE DUC
SIREN 330 726 431**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMIPH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dispositions comptables spécifiques :

Comme indiqué dans la note de l'annexe aux comptes annuels « Principes, règles et méthodes comptables », votre Association est soumise à des dispositions comptables spécifiques liées à sa forme juridique et à ses activités.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces dispositions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Conflans en Jarnisy, le 25 juin 2024



Laurine DEBACKER-JOBERT
Commissaire aux Comptes

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	63 799,32	56 639,41	7 159,91	9 987,60
Autres	1 856,40	1 630,72	225,68	285,52
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	48 600,00	2 493,40	46 106,60	46 834,60
Constructions	794 030,00	161 551,74	632 478,26	679 604,05
Installations techn., matériel et outil. ind.	17 613,45	16 793,23	820,22	1 676,11
Autres	145 467,14	136 555,41	8 911,73	6 821,81
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15,24		15,24	15,24
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	1 071 381,55	375 663,91	695 717,64	745 224,93
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	76 671,94		76 671,94	56 258,55
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	33 110,81		33 110,81	44 208,10
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 141 898,18		1 141 898,18	1 094 701,07
Charges constatées d'avance	6 204,86		6 204,86	6 569,30
TOTAL (II)	1 257 885,79		1 257 885,79	1 201 737,02
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 329 267,34	375 663,91	1 953 603,43	1 946 961,95

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	44 497,48	44 497,48
Réserves pour projet de l'entité	354 537,08	321 762,19
Autres		
Report à nouveau	369 665,29	419 510,47
Excédent ou déficit de l'exercice	32 834,35	-17 070,29
<i>Situation nette (sous total)</i>	801 534,20	768 699,85
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	801 534,20	768 699,85
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	79 714,84	
TOTAL (II)	79 714,84	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	85 137,44	72 564,91
TOTAL (III)	85 137,44	72 564,91
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	577 314,45	609 935,57
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 975,93	49 509,14
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	364 328,14	311 063,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 795,34	13 425,35
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 803,09	121 763,62
TOTAL (IV)	987 216,95	1 105 697,19
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	1 953 603,43	1 946 961,95

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	373 566,02	358 934,84
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 688 921,66	1 535 419,18
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		1 500,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 915,03	96 283,89
Utilisations des fonds dédiés	1 486,19	66 650,58
Autres produits	2 379,68	12 589,42
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 088 268,58	2 071 377,91
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	284 879,48	350 591,76
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	110 104,88	108 862,25
Salaires et traitements	1 068 581,65	1 111 548,38
Charges sociales	424 504,76	409 162,28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	61 660,54	63 053,89
Dotations aux provisions	12 572,53	19 095,18
Reports en fonds dédiés	38 862,80	
Autres charges	4 039,01	15 548,63
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 005 205,65	2 077 862,37
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	83 062,93	-6 484,46
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 208,87	2 733,20
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 208,87	2 733,20



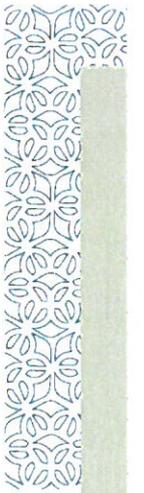
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 158,67	6 496,03
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 158,67	6 496,03
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 050,20	-3 762,83
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	84 113,13	-10 247,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	43 845,78	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	43 845,78	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-43 845,78	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 433,00	6 823,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 095 477,45	2 074 111,11
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	2 062 643,10	2 091 181,40
EXCÉDENT OU DÉFICIT	32 834,35	-17 070,29





Annexes Comptables



PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but de promouvoir et de gérer les structures nécessaires au soutien de la personne handicapée en milieu ouvert dans quelque domaine que ce soit.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'activité de l'AMIPH tend à promouvoir et à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Pour se faire, l'association gère les services suivants :

- SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale),
- Cap Emploi (accompagnement vers et dans l'emploi),
- le dispositif Emploi Accompagné,
- le dispositif Alternance Handicap,
- le dispositif Ressource Handicap Formation,
- le dispositif « JE » (pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap bénéficiaires du RSA ou non, financé par le département),
- la Prestation d'Analyse des Capacités,
- l'atelier Mecano Pro (pour l'élaboration d'un projet professionnel tenant compte de la situation de handicap de la personne),
- l'atelier 3Dlink (pour la montée en compétence de demandeurs d'emploi en situation de handicap sur le champ du numérique).

Les moyens mis en oeuvre :

L'AMIPH emploie 38 salariés pour mener à bien ses missions. Le siège de l'association est situé à Bar-le-Duc, l'AMIPH en est propriétaire, l'AMIPH est locataire de ses deux autres antennes à Commercy et à Verdun.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Début 2023 nous avons répondu à 2 appels à projets concernant les dispositifs DAH et RHF, nous les avons remportés et sommes donc retenus pour poursuivre ces deux missions à compter de juin 2023, pour une durée minimale d'un an renouvelable trois fois.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Ainsi qu'aux règles comptables françaises suivant le règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 20 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Matériels de bureau	4 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans



Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires

L'association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature.



Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	62 214,12	3 441,60
CORP.		Terrains	48 600,00		
		Sur sol propre	497 360,00		
		Constructions			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	296 670,00		
		Installations techniques, matériel & outillage indust.	17 613,45		
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	31 053,73		4 511,40
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & info., mobilier	105 701,76		4 254,25	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	996 998,94		8 765,65
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés	15,24		
		Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL IV	15,24		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			1 059 228,30		12 207,25

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.		Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		65 655,72	
CORP.		Terrains			48 600,00	
		Sur sol propre			497 360,00	
		Constructions				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			296 670,00	
		Inst.tech., mat. outillage indus.			17 613,45	
		Instal. gén., agencts, aménagts d.			35 565,13	
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport					
	Mat.bureau, info., mob.		54,00	109 902,01		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		54,00	1 005 710,59	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés			15,24	
		Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL IV			15,24	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				54,00	1 071 381,55	

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		51 941,00	6 329,13		58 270,13
TOTAL		51 941,00	6 329,13		58 270,13
Terrains		1 765,40	728,00		2 493,40
Constructions	Sur sol propre	70 390,27	24 868,01		95 258,28
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.	44 035,68	22 257,78		66 293,46
Inst. techniques matériel et outil. industriels		15 937,34	855,89		16 793,23
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	31 053,73	1 055,51		32 109,24
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	98 879,95	5 566,22		104 446,17
TOTAL		262 062,37	55 331,41		317 393,78
TOTAL GENERAL		314 003,37	61 660,54		375 663,91

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							

Primes de remboursement des obligations				
---	--	--	--	--

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	72 564,91	12 572,53		85 137,44	
TOTAL II		72 564,91	12 572,53		85 137,44
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		72 564,91	12 572,53		85 137,44
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		12 572,53		
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	72 565	12 573			85 137
TOTAL	72 565	12 573			85 137
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		12 573			
financières					
exceptionnelles					

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 204,86
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 204,86

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	58 921,60
Autres créances	30 388,77
Disponibilités	
TOTAL	89 310,37



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Tableau de ventilation du résultat de l'exercice		
	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité		
Résultat comptable	32 834,35	-17 070,29
Reprise du résultat antérieur	27 392,70	155 563,15
Excédent ou déficit effectif global	60 227,05	138 492,86
Dont résultat effectif sous gestion propre	20 751,08	133 719,21
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	39 475,97	4 773,65

 Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Libellé	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	44 497,48				44 497,48
Réserves pour projet de l'entité	321 762,19		32 774,89		354 537,08
Report à nouveau	419 510,47		113 719,21	163 564,39	369 665,29
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 070,29		49 904,64		32 834,35
TOTAUX	768 699,85		196 398,74	163 564,39	801 534,20





ANNEXE ASSOCIATION

AMIPH

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion + AGEFIPH + Emploi FIPHFP + Pôle Emploi

74010100 Subvention AGEFIPH OPS AXE 1 : 543 663 €

74010200 Subvention AGEFIPH OPS AXE 2 : 204 756 €

74030000 Subvention EMPLOI ACCOMPAGNE : 125 607,55 €

74040000 Subvention 3D LINK : 36 000 €

AGEFIPH

74080000 Subvention AGEFIPH SEEPH : 574,30 €

ACADEMIE NANCY-METZ/ARS GRAND EST

74070000 Subvention JOB ULLIS : 5 500 €

ETAT

74090000 Aides CUI - Apprentis : 6 394,91 €

OETH

74095000 Aides OETH : 2 998 €





ANNEXE ASSOCIATION

AMIPH

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Concours publics : Conseil Départemental de la Meuse
73020000 Concours Publics - C-D MEUSE : 763 427,90 €

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
ARS - RELIQUATS CAMPAGNE 15/11/2017 - 14/11/2022		40 852,04				40 852,04	
ARS - EXCEDENT EMPLOI ACCOMPAGNE 2021 / 2022		2 830,70				2 830,70	
ARS - EXCEDENT EMPLOI ACCOMPAGNE 2022 / 2023		6 694,58				6 694,58	
CAP EMPLOI - EXCEDENT 2023 CAP 1		21 658,95				21 658,95	
CAP EMPLOI - EXCEDENT 2023 CAP 2		7 678,57				7 678,57	
TOTAL		79 714,84				79 714,84	



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		577 314,45	33 392,72	135 232,54	408 689,19
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		35 975,93	35 975,93		
Personnel & comptes rattachés		115 450,77	115 450,77		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		125 855,07	125 855,07		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		7 433,00	7 433,00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		3 795,34	3 795,34		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		5 803,09	5 803,09		
TOTAUX		987 216,95	443 295,22	135 232,54	408 689,19
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 597,97			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	5 803,09
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 803,09

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	454,13
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 397,99
Dettes fiscales et sociales	165 241,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 795,34
TOTAL DES CHARGES À PAYER	187 889,22



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 85 137,44 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,01 %

Départ volontaire à 63 ans

Indemnité calculée en interne.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Progresion de salaires

1% Constant pour la catégorie : Non cadres

1% Constant pour la catégorie : Cadres

- Taux de charges sociales patronales :

0.55% pour la catégorie : Non cadres

0.55% pour la catégorie : cadres

Mouvement de la provision au cours de l'exercice :

- dotation : 12 572,53 €

- reprise : 0.00€



COMMISSAIRES AUX COMPTES**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Laurine DEBACKER-JOBERT	10 550	8 650
Total	10 550,00	8 650,00



RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature**

En application de l'article de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres, dirigeant, bénévoles ou salariés n'est pas fourni, car cela reviendrait à donner des informations de caractère individuel.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	33,00	34,00
Ingénieurs et cadres	6,00	6,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	25,00	26,00
Ouvriers		
Autres	2,00	2,00



TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
ADAPEIM REFACTURATION DR FANJE	160		
TRANSITION PRO C. BEL SEPT & O	4 702		
TRANSITION PRO C. BEL NOV 2023	2 934		
TRANSITION PRO C. BEL DECEMBRE	2 274		
OPCO RBT FORMATION EMPLOI ACCO	1 980		
OPCO SANTE RBT EPI	600		
OPCO SANTE RBT MAC SST	160		
OPCO RBT A4 K. CITONY SAVS	146		
RBT OPCO A RECEVOIR FORMATIONS	5 760		
RBT OPCO A RECEVOIR FORMATION	3 200		
TOTAL	21 915,03		

